

DECOUVERTES
SUR LES
SECTES
ET RELIGIONS

Trimestriel n° 85

1^{er} avril 2010

PAF du numéro : 2,50 €
Abonnement papier : 10 €
Abonnement Internet : 3 €.

Editeur : GEMMPI
BP 30095
13192 Marseille Cedex 20.

Tel. 04 91 08 72 22.
gemppi@wanadoo.fr
www.gemppi.org

Impression : Cité des
associations de Marseille.
Commission paritaire : 73373

Directeur de publication :
Didier Pachoud.

Reproduction interdite
Les informations et articles de
presse repris dans cette
publication n'engagent que leurs
auteurs.

G.E.M.P.P.I.

Groupe d'Etude des
Mouvements de Pensée en
vue de la Protection de
l'Individu

FECRIS

Médecines parallèles et risques sectaires

Point de vue philosophique - Pierre Le Coz

Vice-président du Comité National d'Ethique

Extraits du colloque national du Samedi 3 octobre
2009 à l'hôpital de La Timone - Marseille

Le texte de la conférence du Pr Marcel Rufo lors de ce
colloque figurera dans le prochain numéro de *Découvertes sur
les sectes et religions*.

Revue de presse

Chamanisme - P8

Croix Glorieuse - P8

Gens de Bernard - P8

Iphone et les sectes - P9

L'Ecole en bateau - P10

Légionnaires du Christ - P10

Médecines parallèles - P11

La communication facilitée ne marche pas

Biologie totale

Dérives thérapeutiques et sectaires mortelles – De Reuck

Mort biologique sur ordonnance. Nathalie De Reuck

Naturopathe condamnée

Médecine chinoise traditionnelle à l'hôpital

Médium condamné - P15

Partage international – Share international - P16

Père Samuel débouté - P16

Politique de vie, Cri-Vie déboutés - P17

Scientologie - P17

Témoins de Jéhovah - P18

Bibliographie utile - P19

-Évolution et créationnisme

-Les témoins de Jéhovah, théocratie apocalyptique

-Aliénation et prises de conscience (Ex Témoin de Jéhovah)

-On a tué ma mère (dérives thérapeutiques sectaires mortelles)

-Emprise et manipulation - Peut-on guérir des sectes ?



Médecines parallèles et risques sectaires

Point de vue philosophique de Pierre Le Coz

(Vice-président du Comité National d'Éthique)

Colloque national - Samedi 3 octobre 2009,

Organisé par le GEMPPI, en partenariat avec l'AP-HM, Le CEREM, l'Espace Ethique Méditerranéen
A l'hôpital adultes de La Timone - Marseille

Présentation

Notre exposé commencera par explorer les deux contextes en jeu : le milieu culturel et l'univers médical. Nous verrons comment des changements culturels peuvent se répercuter dans les pratiques médicales. Notre culture a placé la liberté individuelle au sommet des valeurs et créé des opportunités inédites aux médecines spiritualistes et holistiques. Chacun peut devenir un maître à penser, de même que chacun est libre de devenir adepte d'une communauté spirituelle, d'un nouveau mouvement religieux.

En seconde partie, nous nous interrogerons sur l'évolution des sectes, de leur forme disciplinaire classique à des expressions plus hédonistes laissant place au « développement personnel ». Ce passage reflète une évolution culturelle générale des mœurs, de la modernité à la postmodernité.

1. Le contexte culturel de la modernité

On peut dessiner les contours de notre culture en mettant en relief trois caractéristiques significatives :

-Pour comprendre ce qu'il y a de spécifique dans le phénomène sectaire, il est important de souligner que les communautés dissidentes qui ont émaillé l'histoire de la religion ne sont pas des « sectes » *stricto sensu* ; elles constituent des formes de contestations internes : elles sont vécues comme des « hérésies » mais elles ne remettent pas fondamentalement en cause les dogmes de la religion établie. Une secte suppose l'émancipation de l'individu à l'égard du groupe religieux institué. Les sectes supposent le droit à la liberté de pensée, l'émancipation à l'égard de la toute puissance de l'Eglise, en un mot : l'avènement de la modernité.

-Dans son versant juridique, l'esprit de la modernité se reconnaît dans l'énoncé de la déclaration des droits de l'Homme. L'article 5 de la Déclaration de 1789 prévoit que « la loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société ». L'article 10 renforce la possibilité des sectes ; il consacre le droit pour chacun de cultiver les croyances de son choix, sans entrave, pourvu qu'elles ne portent pas atteinte à l'ordre public. Si un maître à penser ne trouble pas l'ordre public, qu'il dispense son enseignement spirituel à une poignée de fidèles, l'Etat le surveille mais ne l'interdit pas de se livrer à cette activité, dès lors qu'il paye ses impôts et ne se livre pas à des abus sur ses disciples.

L'imprégnation de la culture occidentale par la philosophie des droits de l'Homme a été l'opportunité pour les sectes de se développer. L'affirmation de la liberté d'action et de penser, tant qu'elles ne nuisent pas à des tiers, a mis un terme aux « hérésies » : ce qui est devenu une hérésie c'est d'employer le mot hérésie. L'Eglise n'est plus « officielle » ; elle a été dépossédée de son droit d'arracher les langues et de brûler les réfractaires.

Sur le plan philosophique, Descartes est la figure emblématique de la modernité. Dans le *Discours de la méthode*, le sujet s'affirme dans sa singularité irréductible: « Je pense, donc je suis ». L'homme n'est plus une partie dans un tout, il devient un être à part entière, une subjectivité indépendante qui brise les chaînes qui le rattachaient à la tradition. C'est, à l'époque, une nouvelle manière de se définir et de se positionner par rapport à la société traditionnelle. L'affirmation de Descartes pourrait être paraphrasée ainsi : « Je ne suis pas parce que j'ai été créé par Dieu : je tire mon être de l'exercice de ma propre pensée ». A la question « qui es-tu ? », je ne réponds plus, je suis le fils d'Untel, je réponds : « c'est moi, je suis, parce que je pense ».

C'est déjà un congé donné à Dieu, même si Descartes restait lui-même croyant et chrétien. La théologie est « remerciée », Descartes pensait qu'elle n'avait rien à nous apprendre. La théologie jette l'esprit dans le trouble et la confusion. Descartes veut quant à lui penser « par idées claires et distinctes ».

La modernité désigne un processus de civilisation au cours duquel la subjectivité s'affranchit de la tradition et de l'Eglise ; La théologie et la société traditionnelle sont expédiées dans les vestiges du passé. Descartes dans le *Discours de la méthode*, nous fait assister à un geste d'émancipation que la modernité ne cessera de réitérer. On ne finira jamais de « s'émanciper » (émancipation des mœurs, émancipation sexuelle, émancipation de la femme, émancipation de l'enfant. Un culte païen a été rendu sur toute la planète, récemment en hommage au désormais défunt Michaël Jackson qui était émancipé de la « race » et du sexe. On ne savait plus s'il était un homme ou une femme, un noir ou un blanc. Ce fut une espèce d'avorton sublime ou de transhumain qui fascina les foules parce qu'il incarnait à lui seul toutes les logiques de l'émancipation de la subjectivité.

Une seconde phrase du *Discours de la méthode* mérite notre attention : « Nous devons nous rendre maître et possesseur de la nature ». Descartes s'attache à expliquer que la nature est un ensemble de pièces, de mécanismes, de rouages, ne contenant aucune force mystérieuse ou irrationnelle. La nature n'est plus une puissance spirituelle. Descartes rend le monde *désenchanté*, pour reprendre l'expression du sociologue Max Weber. Notre corps lui-même n'est qu'un assemblage de pièces agencées. Descartes lègue à la postérité un modèle mécanique de compréhension du corps humain qui va se révéler extrêmement efficace. Descartes avait conscience de la portée de son enseignement. Il affirme jeter quelques « semences de vérité » au XVII^e siècle. Ces semences ne croîtront que plus tard. La vision scientifique et mécanique du corps nous permettra de nous affranchir des maladies et des infortunes de la vieillesse. Pourquoi pas même de la mort ?

La Modernité n'est pas simplement une doctrine philosophique, c'est une disposition d'esprit nouvelle. L'homme des temps modernes est épris d'aventures, de conquêtes, de nouvelles connaissances. Descartes nous fait passer des sociétés que les anthropologues nomment « holistes », (mot souvent utilisé dans le jargon sectaire) aux sociétés dites « individualistes ». Les sociétés holistes sont fondées sur la tradition, où le groupe a plus de valeur que l'individu. Ainsi « *Je suis le fils de Untel* » signifie : « je ne me définis pas séparément de mes ascendants ». Si je suis fils de boulanger, je le serai moi aussi et l'on ne me demandera pas quel métier je veux exercer plus tard. Ce sont des sociétés statiques, axées essentiellement sur la production et la reproduction. Les sociétés holistes ne laissent pas de place pour le choix (il n'y a pas de problèmes de divorce par exemple, les mariages sont officiellement arrangés. Dans ce système holistique tout le monde est à sa place et ne peut en bouger.

L'individualiste, en revanche, affirme sa valeur absolue ; la société, d'une certaine manière est à son service. Par exemple, de nos jours, la destruction d'un matériel technique sur la voie publique est moins sévèrement réprimée que le vol d'un objet individuel à consonance intime tel le vol d'un téléphone portable. Ce qui porte atteinte à l'individu tend à être plus sévèrement réprimé que les atteintes aux biens collectifs.

Au fur et à mesure de l'histoire de la Modernité, notamment dans la seconde moitié du XX^e siècle, le moi va prendre son envol. Il va s'affirmer, se faire valoir. A partir des années 70, « l'écoute de soi » va

devenir progressivement une écoute de son corps, de ses sensations, de ses désirs. La liberté se pense en termes individuels car le groupe (la société, la famille sont vécues comme des entités oppressives) s'entend au sens d'une indépendance, d'une revendication à être soi-même. L'aspiration de masse devient celle de vivre libre, de choisir son style de vie, sa manière de s'habiller etc. De là l'image d'une société ressemblant un boîte de petits pois, et non à ce bloc homogène que semble être la société holiste.

Outre qu'il libère le sujet de traditions et de cellules familiales parfois étouffantes, l'individualisme a le mérite de valoriser la créativité du sujet, son imagination, ses initiatives. Cependant il s'accompagne d'un certain nombre d'effets dévastateurs, en particulier la solitude, le désœuvrement. La dépression, la souffrance morale, le suicide sont des contreparties de cette culture centrée sur le sujet et sa liberté.

L'esprit conquérant et l'inventivité incarnés par Descartes vont produire autant de culpabilité que la religion. Car soudainement ma vie n'est plus tributaire des aïeux, je dois choisir moi-même mon destin, mon mari, mon épouse, mon salut, le sens de ma vie, etc. Je suis responsable de moi-même. Nos choix de vie sont livrés à la contingence car nous ne sommes plus prédéterminés à vivre comme nos ascendants. Il n'y a plus une seule voie pour faire son salut, mais plusieurs. C'est une crise de la modernité que Sartre exprime bien à travers ces mots : « Nous sommes condamnés à être libre » (*L'existentialisme est un humanisme*, Nagel, 1945). Si j'ai un cancer, peut-être n'ai été suffisamment à l'écoute de moi-même ? Peut-être n'ai pas été en harmonie avec moi-même ? Ne suis-je pas responsable de cette maladie ? J'aurais dû vivre autrement, de façon plus sage et prudente. J'ai commis des excès et me voici malade. Tout est de ma faute...

Manière de dire qu'il est superficiel de croire que notre société a surmonté la culpabilité. Dans sa forme judéo-chrétienne, peut-être mais pas dans sa structure. C'est ce que résume très bien le sociologue Alain Ehrenberg à travers ces lignes : « l'individu est un homme sans maître, donc sans repères et de ce fait livré à lui-même et la pathologie qui l'attend, c'est la dépression...et la dépression est la pathologie d'une société où chacun est responsable de sa vie » (*La fatigue d'être soi. dépression et société*. Odile Jacob. 1995) D'où l'idée d'une expiation des fautes, d'une recherche des origines psychologiques de la faute ayant entraîné la maladie, pourquoi pas par la réincarnation.

2. Le contexte médical

Le contexte culturel que nous avons sommairement dépeint nous aide à mieux comprendre les problèmes que nous rencontrons aujourd'hui autour de la médecine. Les principaux problèmes sont la technicisation et la déshumanisation de l'univers médical. Dans un hôpital, la relation avec les soignants est de plus en plus dépersonnalisée (« On s'occupe de vous ! »). Le malade va se trouver entre les mains d'une diversité d'acteurs, dans un parcours de santé dont il ne comprend pas toujours les tenants et les aboutissants. Le Comité National d'Éthique (CNE) a publié deux avis sur cette évolution de la médecine. La scientification de la médecine du corps voulue par Descartes va produire des connaissances, qui vont rapidement devenir obsolètes et le praticien va devoir régulièrement les mettre à jour. Ces connaissances deviennent plus complexes et jamais définitives, ce qui produit la frustration des patients en attente de certitudes rassurantes. De plus, le vocabulaire sophistiqué et souvent incompréhensible de la médecine va faire le jeu des médecines parallèles qui donneront des explications plus simples, intelligibles à tous, ingénues et sommaires.

Ces explications archaïques sont d'autant plus attirantes que l'on peut avoir une nostalgie d'un savoir qui était immuable, adossé à des traditions anciennes. La vérité « spirituelle » est plus séduisante que l'âpre vérité scientifique d'un jour qui peut devenir erreur le lendemain.

La conception mécaniste du corps de Descartes va permettre de prendre en charge d'une certaine manière les patients. Le corps est tendanciellement traité comme un assemblage de pièces extérieures et entassées comme dans un sac. Dans son avis 84, le Comité national d'éthique énonce qu'il est nécessaire de rééquilibrer le cursus d'enseignement de la médecine avec une part de formation en éthique et en sciences humaines. La médecine scientifique actuelle est dépeinte comme une forme de déshumanisation du soin, chaque acteur de santé travaillant à la chaîne et « montre en main » pour s'ajuster aux impératifs budgétaires. Le spécialiste de l'orteil droit ne s'occupe que de cela, pour le reste, il renverra à des examens complémentaires où à un autre spécialiste.

A la division analytique des compétences répond en écho, la parcellarisation des corps. La technicisation de la prise en charge médicale réduit le corps à ce que nous en livrent les images de l'échographie, de la radiographie de l'IRM ou du scanner. C'est ainsi que le médecin a perdu le sens de la totalité affective de son patient. C'est ce qui fait le succès des médecines holistiques qui se proposent de retrouver cette totalité.

C'est dans ce genre de brèche d'une société dont les liens ont été tendus par la culture du moi que les nouveaux mouvements religieux (NMR) et les guérisseurs s'engouffrent actuellement, répondant au besoin de fraternité et d'authenticité humaine.

En résumé, on peut dégager deux facteurs d'émergence et de prolifération des sectes :

- Le droit existant qui protège les initiatives de l'individu, lequel est considéré comme libre de ses actes et de ses pensées. Chacun a le droit de s'improviser « sauveur » aux yeux de ses semblables, pourvu que sa communauté ne trouble pas l'ordre public.
- Le développement de l'individualisme qui va générer une nostalgie holistique, le besoin d'être porté par ses ancêtres, d'échapper à la responsabilité d'être libre et de partager des sentiments d'entraide et de fraternité.

II. L'évolution du sectarisme en quelques décennies

Selon Troeltsch, la secte se distingue de la religion par le fait qu'elle est un groupe nouveau, minoritaire qui rejette les religions établies et même la société dans son ensemble parce qu'elles sont sclérosées. « Secte » vient de *secare* qui veut dire couper. Dans ce cas, la rupture de l'adepte avec la société est visible, en particulier s'il décide d'aller s'isoler sur une montagne, dans une communauté retranchée du monde urbain. Mais cette rupture peut être moins ostensible. Il existe des formes de rupture invisibles parce que purement intérieures. Si le modèle de sectes proposé par Troeltsch reste encore vrai de nos jours, un certain nombre de mutations culturelles ont eu lieu. Les sectes ont su s'adapter aux nouvelles mœurs, aux aspirations hédonistes et au culte du moi. De ce fait, elles sont moins coupées du monde et de ses repères ambiants. Elles sont aussi du même coup plus difficiles à identifier.

L'adepte d'aujourd'hui peut très bien avoir une vie sociale apparemment normale, tout en dirigeant une secte ayant pignon sur rue. La tendance lourde réside dans le passage des sectes encore disciplinaires (du type témoins de Jéhovah), fidèles à des dogmes bibliques et à une hygiène de vie très stricte à l'émergence des sectes plus en prise avec notre temps, répondant aux aspirations qui se sont affirmées dans les années 60/70, aux tendances hédonistes, à la recherche du plaisir et de l'introspection. Alors que les sectes classiques sont encore axées sur la vérité révélée, dans les sectes hédonistes on cherche sa vérité intérieure. Ce qui est vrai, c'est ce qui me fait du bien. C'est ce qu'on nomme le pragmatisme.

L'aspiration à l'hédonisme, aux recettes existentielles pour faire face aux frustrations se trouvent des réponses dans l'exotisme des nouveaux mouvements religieux (NMR) qui s'écarte du christianisme institutionnel. Les NMR sont empreints d'orientalisme (pratiques de méditation, etc.) mais cet orientalisme lui-même est en évolution. La tendance orientaliste est dorénavant déclinée sous la forme d'un vocabulaire « scientifique ».

Vu l'évolution générale, on peut se demander si les sectes judéo-chrétiennes ne sont pas amenées à stagner dans nos contrées. Leur intransigeance dogmatique et leur défiance à l'égard du corps et de ce qui va dans le sens de l'émancipation des mœurs (contraception, etc.) ne sont plus en phase avec les évolutions de notre temps. Les religiosités post modernes sont plus empreintes d'hédonisme, moins dogmatiques. L'individu, à tort ou à raison, a le sentiment que les communautés holistiques contemporaines sont plus respectueuses de sa liberté et de ses désirs d'épanouissement. Dans le cadre d'une société individualiste comme la nôtre, le sujet en quête de spiritualité veut choisir son maître, sur internet par exemple. C'est ce que l'on appelle les *self religions*.

Le type « secte guérisseuse »

La guérison promue dans ce qu'on appelle les sectes guérisseuses, ne consiste pas au rafistolage de pièces défailtantes du corps. C'est une guérison holistique, globale, radicale dont il s'agit. Le médecin est dénigré comme complice d'une dérive dans la technique pharmaceutique, les intérêts économiques, les produits chimiques « contre-nature ». Il est déclassé par le gourou comme n'étant pas en mesure de réaliser de telles prouesses. Il est trop analytique, il ne prend pas en compte l'impact du psychisme et de l'athéisme dans les maladies. Il ne dispose pas du temps nécessaire en consultation pour écouter les malades et doit leur annoncer dans un délai limité qu'ils sont atteints d'une maladie grave. Ecouter longuement un patient est un luxe qu'il ne peut se payer dans une société affairée. Le « thérapeute » holistique, en revanche, prend tout son temps ; sa prestation peut même se prolonger sous forme de séminaires pendant les week-ends, ou encore de stages de plus longue durée, où tout le monde se retrouve dans la forêt à prononcer (en position de lotus) le mantra *AUM*.

Le soin proposé par le guérisseur est rationnellement douteux mais imaginairement attractif. Le traitement traditionnel/holistique évoque la réconciliation avec la Nature, la fusion dans un inconscient collectif. Il fait ressurgir une part de nous enfouie et comme opprimée par une civilisation marquée par la science et la technique. C'est « moi-même », avec mes ressources inexploitées, qui vais trouver les moyens de guérir, à l'écoute de mon potentiel et de l'être (extraordinaire) qui est en moi, et dont le maître (jadis appelé « gourou ») se fait fort de me révéler grâce à des techniques ancestrales qu'il connaît. Il prétend être en mesure de me conduire vers cet être charismatique et unique, serein qui est caché au plus profond de moi-même. Je suis le co-acteur de ma guérison et non un patient passivement soumis aux appareils d'investigation technologique du système rationnel de santé.

En conclusion

J'aimerais terminer par un questionnement. La grande prêtresse du Nouvel âge, Maryline Fergusson a décrit la définition de la santé de l'OMS –« complet bien-être » - comme le paradigme d'une nouvelle ère. La « santé » va enfin vouloir dire autre chose que l'absence de maladie ou d'infirmité. La santé ne sera plus ce qu'un grand chirurgien avait jadis appelé le *silence des organes* ; ce sera plus et mieux : la *petite musique des organes*. C'est une définition positive de la santé consistant en un état de bien-être complet, physique, mental et social. On peut alors se demander si la médecine n'a pas ici ouvert un boulevard à toutes les psychothérapies qui foisonnent dans ses marges. Les discours de la déontologie et de l'éthique ne soulignent-ils pas la nécessité d'appréhender l'homme selon une vision holistique ? C'est précisément ce que les thérapeutes de la guérison naturelle et spiritualiste proposent actuellement.

Questions

Que pensez-vous de l'indifférence qu'ont habituellement les sociologues vis-à-vis des sectes ?

Pierre Le Coz : On ne peut pas faire de la sociologie des religions sans travailler avec des associations de victimes, car ce sont elles qui y ont accès. Si des sociologues prétendent qu'ils sont neutres et traitent du phénomène sectaire de manière impartiale et rationnelle, alors ils ne disent pas la vérité. Eux-mêmes ont leur émotions, leurs convictions, ils ne sont pas la science rationnelle et désincarnée. Il serait déraisonnable de ne pas prendre en considération le témoignage des victimes au motif que ce sont des témoignages subjectifs. Que veut dire le concept de « neutralité scientifique » lorsqu'il s'agit de sectes ? Dans ce cas là être neutre, n'est-ce pas être complice ? Nous avons besoin d'une sociologie qui soit portée par un regard critique sur ce qui se passe dans la société, l'exploitation de la misère culturelle, de la crédulité et de la souffrance psychique. Bourdieu a vu dans cette discipline un instrument critique à l'égard des injustices, des oppressions, auxquels s'ajoutent aujourd'hui les phénomènes de harcèlement moral. Nous pouvons nourrir quelques inquiétudes lorsque nous observons dans le domaine universitaire des études menées sur le phénomène religieux que plus personne n'utilise le mot « secte ». L'emprise sectaire existe, des vies sont gâchées par des manipulateurs d'esprit, des parents ne revoient plus jamais leurs enfants. Ces tragédies doivent être prises au sérieux et non pas étudiées comme des objets inertes à décortiquer.

On attend aussi des sociologues qui nous aident à dégager les critères de démarcation entre les religiosités inoffensives et les sectes *stricto sensu*. Les grands sociologues du passé ont fait cet effort, il doit être prolongé, réactualisé en fonction de notre époque. On use et abuse du concept de « nouveaux mouvements religieux », expression englobant indifféremment tous les mouvements, qu'ils soient sectaires ou non. C'est le contraire de la science qui exige un esprit analytique. Certes, les victimes de sectes ont des émotions, mais je pense justement que nous avons besoin d'émotions pour produire du savoir. Ne sont-ce pas les émotions qui nous mettent en rapport avec nos valeurs et nous permettent de savoir à quoi nous sommes vraiment attachés ? N'est-ce pas grâce l'angoisse qui nous avertit que nous sommes face à un problème pour lequel nous n'avons pas trouvé de solution ? N'est-ce pas la compassion qui nous permet d'accéder à la souffrance des autres et de rattacher un sens aux concepts de sollicitude et d'humanité ? On ne peut pas comprendre l'homme sans intuition, sans empathie.

Alors que des mesures sont prises pour le SIDA, la drogue, il semble que rien de sérieux ne soit fait pour régler la question des sectes. Quel avenir voyez-vous pour les sectes en France ?

Pierre Le Coz : Je pense que l'avenir des sectes dépendra principalement du dynamisme des associations qui luttent contre elles. Elles ont un rôle de contre-pouvoir, de contre-lobby. Une seconde clé est dans l'éducation et l'initiation des nouvelles générations à la compréhension des idées qui circulent autour de nous. Le jour où l'on découvre la lecture, les arts, la philosophie, on apprend à se connaître soi-même, on comprend mieux ce qui nous arrive. Il n'y a plus besoin de coach ou de maître à penser.

L'avenir des sectes, c'est le coaching, spirituel ou autre. Dans la décennie écoulée, le vocable « coach » s'est progressivement substitué à celui de maître ou gourou.

Une fois encore, je ne sais pas ce que sera l'avenir des sectes, mais je ne dissocie pas son essor de l'éducation et de l'instruction. Je ne parle pas seulement de l'esprit critique, je dis qu'il est nécessaire, prioritaire d'être capable de lire les mots, de les intérioriser, parce qu'on pense avec des mots et si l'on n'a pas les mots, on ne peut penser par soi-même. Ceux pour qui les livres écrits dans leur propre langue sont inintelligibles sont des gibiers faciles pour les manipulateurs.

Revue de presse

Chamanisme

SCORZÈ. Nouveaux développements à propos du jeune disparu en Equateur alors qu'il suivait des rites chamaniques. Journal *Gazzettino* - Italie (Traduction Psychothérapie Vigilance). 04.12.2009. Affaire Tronchin, enquête à Venise. Le procureur Borraccetti ouvre un dossier contre X et attend un geste de la part de l'Amérique du Sud. On se souvient que Denis Tronchin, 29 ans, avait disparu en Equateur le 6 août 2006 avec un ami Emiliano Eva, habitant à Milan. Durant ces dernières semaines les juges de l'Equateur ont lancé un mandat d'amener contre six personnes qui faisaient partie de cette expédition. Selon la magistrature sud américaine les six personnes du groupe n'auraient en fait pas averti Denis et Emiliano du danger qu'ils courraient s'ils buvaient les potions hallucinogènes utilisées pour les rites chamaniques. L'une d'elles aurait été fatale pour les deux jeunes, on aurait fait disparaître leurs corps après les avoir découpés en morceaux puis jetés dans une rivière.

CROIX GLORIEUSE

Cour de Cass / ex-"moniale" LA CROIX GLORIEUSE - absence de contrat de travail. LA DEPECHE : 11/02/2010. La nonne rebelle saisit la justice. La Cour de cassation vient de donner raison à une ancienne moniale que l'association de La Croix glorieuse employait sans contrat de travail. A 20 ans Martine (1) intègre la communauté de La Croix glorieuse et devient sœur Marie. Après avoir prononcé ses vœux en 2001, elle quitte la maison mère de Perpignan pour intégrer la communauté toulousaine de La Croix glorieuse qui a la charge de la paroisse de l'Immaculée conception située faubourg Bonnefoy. Elle doit alors abandonner ses études pour se consacrer au travail que lui impose la communauté qu'elle finit par quitter en novembre 2002. S'ensuit plusieurs années de procédure devant le conseil des prud'hommes et la Cour d'appel jusqu'à ce que la cour de cassation reconnaisse le 8 février dernier qu'elle était employée abusivement. Jusqu'où peut-on contourner le droit ? Dans son arrêt, la Cour de cassation a conclu que l'association La Croix glorieuse qui est l'identité juridique de la communauté de La Croix glorieuse n'est ni une association culturelle, ni une congrégation légalement établie, et qu'elle ne peut donc pas employer des gens sans contrat de travail sous le simple prétexte qu'ils ont prononcé des vœux. Pour Me Mourad Brihi, l'avocat de Martine et pour Me Hélène Masse-Dessen qui l'a défendue devant la Cour de cassation, cet arrêt est très important car il pose la question suivante : « Où s'arrête la possibilité de contourner les lois sociales sous couvert de religion pour une structure qui n'est ni une congrégation, ni une association culturelle ? Si ces limites ne sont pas posées, n'importe quelle secte peut employer n'importe qui en toute impunité. » Contacté par téléphone afin de s'exprimer sur cet arrêt de la Cour de cassation et sur le témoignage de l'ex-sœur Marie, Christophe Lembrez, médiateur de la communauté de La Croix glorieuse, a refusé de s'exprimer.

(1) Nom d'emprunt

Gens de Bernard

4 mois de prison pour le psy du château de Belberaud. Claude David condamné pour des agressions sexuelles. LA DEPECHE / 23/03/2010 09:05 | A la tête d'une communauté basée au château de Belberaud, dans le Lauragais, Claude David, psychologue, a été

condamné, hier, par le tribunal correctionnel à une peine de quatre mois de prison pour violences et agressions sexuelles. Une peine conforme aux réquisitions du parquet *. Claude David avait été placé en détention provisoire durant quatre mois et demi, début 2007. La condamnation prononcée couvre donc la période de détention. Douze victimes ont été recensées entre 2000 et 2005 dans ce château. Des garçons âgés de 6 à 11 ans. « Ce jugement ramène cette affaire à de justes proportions. Claude David reste libre et les parties civiles seront remboursées pour le préjudice subi », s'est félicité hier l'avocat de la défense Me Debuissou. « Une décision équilibrée », reconnaît Me Aude Orliac qui obtient 4 000 € de dédommagements pour le préjudice subi par un jeune garçon de 12 ans victime d'atteintes sexuelles. La condamnation de Claude David s'accompagne d'une interdiction d'exercer une activité professionnelle ou associative en relation avec des mineurs. Son nom est désormais inscrit au fichier automatisé d'auteurs d'infractions sexuelles.

* deux ans de prison dont quatre mois ferme requis + amende comprise entre 10 et 20 000€.

Iphone et les sectes

Les sectes sur iPhone. NOUVELOBS.COM | 25.03.2010 | Des organisations considérées comme sectaires commencent à apparaître dans les applications pour iPhone d'Apple.

L'application pour iPhone, Marseille At a Glance, répertorie l'Eglise de Scientologie de Marseille, comme un site historique et culturel remarquable (trois étoiles), au même titre que la Basilique Notre-Dame de la Garde ou encore le Château d'If. (O. Hertel)

« Il y a une application pour à peu près tout » vante la publicité d'Apple pour son iPhone. Effectivement, même pour les mouvements considérés comme sectaires (1). **Ainsi, les Témoins de Jéhovah peuvent-ils télécharger MyTime (Gratuit) pour gérer de façon efficace leurs visites à domicile ou les séances d'étude.** L'application consiste à créer des fiches détaillées sur les contacts établis: nom, prénom, adresse, téléphone, email, la raison de la visite (étude de la Bible, premier contact), les publications laissées (magazines, DVD, tracts et autres livres diffusés par la secte...) etc....

MyTime dispose même d'un chronomètre qui mesure la durée de chaque rencontre afin que l'adepte sache combien de temps il a consacré au prosélytisme. L'application trie ensuite ces données par villes et par dates et les synthétise sous forme de statistiques mensuelles ou annuelles (durée des visites, nombre de livres distribués etc...). Raffinement ultime, elles peuvent être sauvegardées sur un serveur Internet dédié ou dans sa propre boîte email.

Une autre application vient en aide aux **Témoins de Jéhovah. Ministry School Timer** (Gratuit, en anglais), sorte de chronomètre élaboré, permet à ceux qui se forment à la prédication de mieux gérer leur temps face à leurs futurs élèves : durées de lecture de la Bible, des commentaires individuels, des éclaircissements apportés. Ainsi, un commentaire excédant 30 secondes est signalé à l'orateur afin qu'il y mette un terme.

La Scientologie a droit, elle aussi, à des applications sur iPhone. Toutes ne lui sont d'ailleurs pas favorables. Scientologytube (0,79€, en anglais) regroupe ainsi les vidéos de reportages et autres témoignages de militants antisectes dénonçant ses activités. **Scientology Terms Pocket Book** (0,79€, en anglais) et **Scientology Glossary** (0,79€, en anglais) sont quant à elles des glossaires permettant de décrypter le jargon, la doctrine et les mythes scientologues. Toutefois, le Groupe d'Etude des Mouvements de Pensée en vue de la Protection de l'Individu (**GEMPPPI**), une organisation philanthropique marseillaise qui étudie les mouvements sectaires et les pratiques thérapeutiques déviantes, a repéré une étonnante curiosité touristique dans l'application **Marseille at a Glance** (Gratuit, en français). **Ce guide de la cité phocéenne signale l'Eglise de Scientologie de la ville, avec adresse et numéro de téléphone, dans la catégorie « Histoire et culture ». Le tout assorti d'une excellente appréciation puisqu'elle reçoit trois étoiles... comme l'emblématique Basilique Notre-Dame de la Garde.** Cette application a été conçue par la société Beelooop

installée à Barcelone. Nous avons pu contacter Sergio Calleja, son gérant qui nous a assuré ne pas être scientologue, mais accepter toutes les informations envoyées. On peut donc s'attendre à retrouver prochainement l'Eglise de Scientologie dans les guides de Lyon ou Paris... L'Eglise de Scientologie, futur haut lieu du tourisme historique et culturel ?
Olivier Hertel - Sciences-et-Avenir.fr

(1) Les Témoins de Jéhovah et l'Eglise de Scientologie étaient répertoriés dans le rapport parlementaire de 1996 sur les sectes en France.

A lire: Dossier Les sectes et la science, Sciences et Avenir, septembre 2005. (O. Hertel)

L'école en bateau

Une 5e personne poursuivie pour viols sur mineurs sur un bateau-école.
PARIS, 25 jan 2010 (AFP) - Une cinquième personne a été mise en examen pour "viols sur mineurs de moins de quinze ans par personne ayant autorité" dans l'enquête sur des actes présumés de pédophilie commis entre 1979 et 1992 sur le bateau-école "Karrek Ven", a-t-on appris lundi de source judiciaire. Cette personne, un homme né en 1953, avait été interpellée début janvier sur commission rogatoire de la juge Mylène Huguet et mise en examen le 8 janvier pour "viols sur mineurs de moins de quinze ans par personne ayant autorité", selon cette source. Il a été placé sous contrôle judiciaire, conformément aux réquisitions du parquet, qui lui interdit notamment de quitter la France, a-t-on précisé de même source. Il est soupçonné d'avoir violé deux jeunes, selon cette source. Dans cette affaire, quatre personnes, dont l'ancien capitaine du "Karrek Ven", Léonid Kameneff, ont déjà été mises en examen pour des viols et agressions sexuelles "sur mineurs de 15 ans par personne ayant autorité" entre août 1979 et 1992. Une trentaine de jeunes ayant navigué sur le bateau-école ont dénoncé à la police des abus sexuels et 14 se sont constitués parties civiles, les faits dénoncés par les autres étant prescrits. La Brigade de protection des mineurs (BPM), en charge de l'enquête, a établi qu'au total environ 400 enfants, garçons et filles, étaient passés sur le bateau. Fondée par Léonid Kameneff, l'association "L'école en bateau" prônait "l'épanouissement intellectuel, psychologique et social de l'enfant", a expliqué une source proche du dossier, ajoutant que "le marin pédagogue aurait encouragé les adolescents à vivre nu et à avoir des relations sexuelles entre eux ou avec des adultes". Si une majorité d'enfants ont déclaré à la justice, selon cette source, avoir "passé un séjour formidable" à bord du thonier, d'autres **ont dénoncé l'aspect sectaire de l'éducation pratiquée**. Ils ont notamment décrit des séances d'autocritique et d'accusation publiques, des séances de massage ou de masturbation collective.

Légionnaires du Christ

Embarras au Vatican devant la double vie du Père Maciel.

LE MONDE | 06.03.10. Pédophile, morphinomane, père prolifique et maintenant incestueux : le scandale enfle autour de Marcial Maciel, le prêtre mexicain fondateur de la Légion du Christ, une congrégation jadis influente auprès du Vatican, du temps du pape Erreur !
Référence de lien hypertexte non valide. Jean-Paul II.

Mercredi 3 mars, une Mexicaine, qui affirme avoir eu pendant trente ans une relation quasi conjugale avec Marcial Maciel, a témoigné avec ses trois fils, lors d'une émission de radio, de la double vie de ce religieux catholique, accusé aussi de toxicomanie et d'abus sexuels contre des novices. Deux ans après la mort de Marcial Maciel, fin janvier 2008, qui s'était

retiré en "pénitence" sur décision du Vatican, **deux de ses fils dénoncent les viols et autres abus dont ils auraient été victimes de la part de leur père**, surtout quand ils voyageaient ensemble. Leur mère, **Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide**. Lara, a raconté qu'elle avait connu Marcial Maciel en 1976, alors qu'elle n'avait que 19 ans, et lui 56. Elle avait déjà un fils d'un autre homme, puis a eu deux garçons avec le prêtre, dit-elle, sans se douter de sa véritable identité, car il lui a fourni des papiers sous deux noms différents, pour reconnaître ses enfants et adopter l'aîné. Afin de justifier ses absences, Marcial Maciel se faisait passer pour un cadre de la compagnie pétrolière Shell. Il prétendait aussi être un détective, voire un agent de la CIA. Ce n'est qu'en 1997, vingt ans après leur rencontre, qu'un article dans une revue mexicaine, illustré de photos, a ouvert les yeux de la jeune femme. Elle a rompu avec lui en 1999, après que son fils cadet lui eut révélé les abus sexuels. Le pouvoir de séduction de Marcial Maciel lui a permis **d'accumuler une fortune considérable**, gérée dans une grande opacité, et de tisser un vaste réseau de complicités. **Très conservatrice, la Légion est implantée dans vingt-deux pays et a ouvert des dizaines d'institutions éducatives destinées en priorité aux élites**. Au Mexique, elle a formé les enfants du milliardaire, troisième fortune mondiale, et d'autres entrepreneurs de premier plan, dont le patron du groupe Televisa.

Le Père Maciel a longtemps semblé intouchable. Les pressions ont été très fortes contre les médias mexicains qui ont commencé à aborder ce sujet tabou, en 1997, dans la foulée d'une enquête publiée aux Etats-Unis : après quarante ans de souffrance et de silence, huit anciens légionnaires s'étaient alors résolus à exiger un procès canonique contre le Père Maciel, que l'Eglise lui a épargné. Jeudi 4 mars, **la Légion a demandé "pardon" aux enfants de son fondateur, ainsi qu'aux autres victimes**. *"Ces dernières années, nous avons appris peu à peu, avec surprise et une grande douleur, des aspects occultés de la vie du Père Maciel"*, souligne son communiqué. En février 2009, l'ordre a dû admettre l'existence d'au *"moins une fille"* du fondateur, à Madrid, mais on lui prête d'autres descendants en Europe et au Mexique. **Pour les victimes, les excuses de l'ordre sont entachées d'hypocrisie et servent à dissimuler les responsabilités de la hiérarchie**. Une question financière est aussi en suspens. La Légion affirme avoir refusé, en janvier, une offre du fils cadet de Mme Lara, qui proposait de ne pas révéler les abus incestueux, en échange de 26 millions de dollars (19,1 millions d'euros), dont 6 millions d'héritage promis par le Père Maciel. Depuis mai 2009, l'Eglise a ouvert une enquête sur la Légion du Christ. Selon le porte-parole du Vatican, ses conclusions ne seront pas connues avant des mois. Mais Benoît XVI, auquel la famille de Maciel a fait publiquement appel, devra sans doute trancher avant la béatification de Jean Paul II, annoncée pour octobre.

Médecines parallèles

La Communication facilitée ne marche pas - Non validée

RTBF 19.02.10 – (09:03) On peut communiquer par scanner avec les comateux. **Pour le neurologue Steven Laureys, la "communication facilitée" utilisée avec Rom Houben ne marche pas**. Son équipe de l'Université de Liège est en train de développer une technique de communication avec les patients comateux par scanner. Le neurologue Steven Laureys de l'ULg et son équipe a effectué des tests sur Rom Houben, ce patient plongé dans le coma depuis une vingtaine d'années, qui indiquent que Rom Houben est bien conscient. En revanche, contrairement à ce qu'on a cru, il ne communique pas. **En réalité, Steven Laureys explique, au micro d'Arnaud Ruysen, qu'il a toujours recommandé la plus grande prudence vis-à-vis de la "communication facilitée", via un ordinateur adapté et une accompagnatrice qui l'aide à toucher un écran tactile. Jusqu'à peu, aucune étude scientifique n'avait validé ce système de "communication facilitée", même s'il était assez largement utilisé, rappelle Steven Laureys**

: "L'étude effectuée par Marie-Aurélié Bruno de mon équipe a montré que, dans la majorité des cas, cela ne marche pas". Astuce bizarre mais nécessaire Il faut être très prudent également quant au rôle de l'accompagnateur du patient comateux peut jouer. Il faut faire d'autres recherches, selon lui ; au contraire, "il faut trouver des moyens de communication non facilités, indépendants". On a des nouvelles technologies qui nous permettent de faire la différence entre conscience et communication, dit-il : "Récemment on a publié dans le *New England Journal of Medicine* un moyen de communication grâce au scanner. Le problème est que si je vous pose une question, je ne peux pas savoir avec un scanner si vous me répondez oui ou non. Donc on doit utiliser une astuce, bizarre mais nécessaire. Je vais vous dire : si vous voulez me dire oui, vous imaginez de pratiquer votre sport favori, si vous voulez me dire non, vous imaginez de retrouver votre chemin. Que se passe-t-il dans votre cerveau ? Si vous imaginez de pratiquer un sport, il y a une région motrice qui va s'activer, je peux facilement le mesurer et je verrai apparaître sur l'écran : là il me dit oui. L'autre tâche, là il me dit non. C'est un moyen de communiquer, mais c'est clair que ce n'est pas une communication pratique pour ces patients. C'est très cher et très difficile et en plus, lorsque je ne vois rien sur le scanner, je ne peux rien dire. Il faut encore beaucoup améliorer ces techniques. Dans le cadre d'un projet européen qui s'appelle Décodeur, avec les meilleurs centres en Europe, à l'Université de Liège, on essaye d'utiliser cette technique qui s'appelle les interfaces cerveau-ordinateur, où on mesure l'activité électrique du cerveau pour pouvoir établir une communication spécifiquement dans le cadre du coma".

Biologie totale : les dangers chez nous

La Dernière Heure (Belgique). 03.03.10. Un premier procès aura lieu en juin prochain. Depuis 2003 déjà, le Ciaosn, le Centre belge d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles, est interpellé au sujet de la biologie totale. Au Ciaosn*, une étude est actuellement réalisée sur ceux qui s'autoproclament thérapeutes en biologie totale et qui réclament des montants énormes par consultation à leurs "patients". "Deux procès vont s'ouvrir en Belgique en la matière. Le premier aura lieu en juin prochain, il implique le n° 2 du milieu de la biologie totale en Belgique. C'est l'affaire Schommers, cette maman qui souffrait d'un cancer de l'estomac, il y a quelques années, adepte de la biologie totale", précise Sandrine Mathen, du service études du Ciaosn*. La biologie totale s'inspire du Dr Hamer, qui a fondé la nouvelle médecine germanique. Le concept est le suivant : lorsqu'un stress surgit en nous et qu'on ne le résout pas, un conflit psychologique s'installe. La maladie intervient alors comme un équilibre à ce conflit. "Le principe de la biologie totale est que si on interrompt la maladie, en la combattant, on arrête en même temps le processus de guérison. Et donc les adeptes de la biologie totale sont contre les chimiothérapies en cas de cancer, ils sont contre les traitements. Ils recommandent de consulter ceux qui se disent thérapeutes et qui vont mettre le doigt sur le stress qui a causé la maladie afin de la faire disparaître", nous précise Sandrine Mathen, étudiant actuellement le phénomène. Une "nouvelle médecine", qui a de quoi inquiéter et qui devrait être bientôt qualifiée d'organisation sectaire nuisible !

*Centre d'information et d'action contre les organisations sectaires nuisibles, dépendant du Ministère de l'intérieur Belge.

Dérives thérapeutiques mortelles / Interview Nathalie de REUCK

La Libre Belgique - 18/03/2010. **Victime de pseudo- thérapeutes peu scrupuleux, Jacqueline est décédée. Dans un livre, Nathalie De Reuck, sa fille, veut témoigner pour prévenir.**

Elle avait opté pour un seul et unique choix: celui de la guérison. Celui de se battre pour vivre. Mais leurrée par les projecteurs aveuglants des trouvailles de ces baratineurs de "vérités absolues", à la fois anciennes et nouvelles, elle a quitté la route de la médecine traditionnelle pour emprunter des chemins de traverse qui l'ont conduite sur les sentiers

sinueux des médecines alternatives déviantes. Lorsqu'elle a compris son erreur, il était trop tard", écrit Nathalie De Reuck, auteur de "On a tué ma mère"(1).

Trouver du sens dans cette histoire insensée, tellement éloignée de la vie réelle actuelle, et surtout, mettre en garde toute personne en état de fragilité qui pourrait tomber dans ce piège parfois fatal, voilà ce qui a poussé cette jeune femme à "revisiter l'ombre comme la lumière" pour retracer le tragique parcours de sa maman, Jacqueline. Fouillant dans sa mémoire, l'auteur livre un récit précis de cette invraisemblable histoire, consignée par la principale protagoniste dans un journal et sur des cassettes enregistrées, restituant les conversations entretenues avec le thérapeute.

Une santé fragile, des maux récurrents et des douleurs quasi permanentes que les innombrables médecins qu'elle consulte associent à autant de pathologies différentes, "sans jamais baisser les bras ni geindre, Jacqueline persévérerait dans ses recherches thérapeutiques, s'astreignant à suivre les traitements conseillés, malgré les nombreuses complications qu'ils entraînaient"...Après la valse des docteurs en médecine, c'est dans celle des docteurs en psychiatrie que se lance Jacqueline. En vain... Un jour de décembre 2005, en se palpant le sein, Jacqueline se découvre une petite boule. Nathalie en parle à une de ses meilleures amies, qui est gynécologue. Pour elle, aucune hésitation à avoir: les examens classiques de dépistage s'imposent. Sous le choc, à l'idée d'avoir un cancer du sein, Jacqueline se confie à Denis G., son ostéopathe et ami qui, radicalement opposé à la médecine traditionnelle, lui enjoint d'ignorer cet avis médical. "Pour lui, écrit Nathalie De Reuck, ce kyste est clairement la manifestation d'un conflit, d'un trop-plein. C'est un processus naturel de maturation qui sert d'exutoire à un problème lié à Théodore (Ndlr : son époux) - le sein gauche représentant la relation de couple. Rien d'alarmant, donc. Au contraire. Nous produisons tous des cancers, plusieurs fois par an, qui se résorbent d'eux-mêmes si on n'y prête pas attention, lui certifie-t-il." D'emblée, l'ostéopathe affirme sans le moindre examen qu'il ne s'agit pas d'une tumeur, mais plutôt d'une induration ganglionnaire, musculaire ou glandulaire qui devrait disparaître très vite avec les drainages lymphatiques qu'il pratique sur Jacqueline plusieurs fois par mois

Cette histoire à l'issue fatale est arrivée près de chez nous, près de chez vous, en Belgique; non pas au siècle dernier, alors que circulaient d'obscures croyances; non, c'est arrivé il y a à peine deux ou trois ans. Et nombreuses sont, à l'heure actuelle, les victimes manipulées, en proie à des charlatans de la santé criminels.

(1) On a tué ma mère, Nathalie De Reuck avec Philippe Dutilleul, Ed. Buchet-Chastel, 21 €. Le but du livre, de la plainte contre l'ostéopathe et les deux thérapeutes (pour escroquerie, pratique illégale de la médecine et non-assistance à personne en danger) et de l'émission, c'est en effet que les gens soient prévenus.

Mort biologique sur ordonnance téléphonique

Mis en ligne le 18/03/2011. Documentaire RTBF. Début décembre 2009, les téléspectateurs belges découvraient, plus que probablement interloqués, le documentaire de Philippe Dutilleul, journaliste à la RTBF, intitulé "Mort biologique sur ordonnance téléphonique". Il relatait l'histoire de Jacqueline Starck, décédée d'un cancer du sein, faute d'avoir été correctement soignée par des "thérapeutes" qui ne voyaient en ce kyste que la manifestation d'un conflit intérieur. C'est à distance, depuis le centre de la France, qu'opérait par téléphone le principal "soignant". Lorsque, deux mois avant de mourir, elle comprit enfin qu'elle avait été manipulée, Jacqueline demanda à sa fille, Nathalie De Reuck, de dévoiler son histoire afin d'éclairer l'opinion publique sur de telles pratiques, en espérant mettre hors d'état de nuire leurs auteurs. Des notes et des enregistrements de conversations avec l'un de ces pseudo-thérapeutes, est né un ouvrage intitulé "On a tué ma mère".

Naturopathe condamnée à La Réunion

6 000 € d'amende dont 3 000 avec sursis pour la naturopathe. CLICANOO.COM | Publié le 17 mars 2010. C'est pour exercice illégal de la médecine que Marie Gisèle Maillot épouse

Lebrun, dite aussi Kaété, se disant elle-même hygiéniste-naturopathe comparait le 3 mars dernier devant le tribunal correctionnel et qu'elle a été condamnée par le tribunal (voir notre édition du 4 mars dernier). Devant le tribunal, celle qui se fait appeler Kaété affirmait, devant les interrogations et le scepticisme du président Oget, être spécialiste de médecine originelle égyptienne, Essénienne, et autres. Cela fait d'ailleurs plusieurs années qu'elle exerce son "ministère". D'ailleurs, la prévention fait remonter l'infraction jusqu'en 1999, mais une relaxe partielle a été prononcée concernant l'infraction pour les faits remontant à cette date. C'est aussi à cette date que le Journal de l'Île avait révélé l'affaire au grand jour, avec 10 ans d'avance. A l'audience du 3 mars, le parquet, représenté par le procureur Richard Bometon avait requis une peine de six mois de prison avec sursis tandis que Me Fernande Anilha plaidait la relaxe en arguant qu'il était habituel à la Réunion de se soigner avec des plantes et avec des tisanes. Au final, le tribunal a décidé de reconnaître la naturopathe coupable du délit d'exercice illégal de la médecine et de la condamner à payer une amende pénale de 6 000 euros dont 3 000 avec sursis et à dédommager les victimes qui s'étaient constituées partie civile

La médecine traditionnelle chinoise fait son entrée dans les hôpitaux parisiens

Revue de l'AFIS 24.03.10. <http://www.pseudo-sciences.org/spip.php?article1360>.

En tant qu'employé de « Assistance Publique – Hôpitaux de Paris » (AP-HP), je reçois le bimensuel "AP-HP Magazine" qui résume la vie des hôpitaux de Paris, les progrès médicaux qui y sont faits et les recherches effectuées. Le magazine est donc sérieux et instructif, soit tout ce que l'on peut attendre du magazine d'une institution hospitalière aussi vaste et prestigieuse que l'AP-HP. J'ai donc été fort surpris de trouver en couverture dans le dernier numéro « R&D : l'AP-HP s'ouvre à la médecine traditionnelle chinoise ». J'avais entendu parler d'un projet de ce type il y a quelques mois (1), mais je le voyais à l'époque comme anecdotique. L'article présente un programme d'intégration de la médecine traditionnelle chinoise (MTC) sur plusieurs niveaux : services proposés aux patients (acupuncture, pharmacopée traditionnelle, massages traditionnels, Qi Gong) ; formations adressées au personnel soignant ; programmes de recherches sur la MTC ;

Inutile de rappeler que la MTC se fonde sur des principes élaborés il y a plusieurs milliers d'années, à une époque où les connaissances sur le fonctionnement du corps humain étaient pratiquement inexistantes, et que ces principes n'ont jamais pu être vérifiés. Soulignons aussi que **la pharmacopée contient tout aussi peu de fondements rationnels et comprend des mixtures fantaisistes à base de corne de rhinocéros ou de testicule de tigre. Rajoutons à cela que, à ce jour, les recherches effectuées sur la MTC (acupuncture et pharmacopée) concluent à l'absence d'effet thérapeutique en dehors de l'effet placebo et nous pouvons alors classer sans trop de risque d'erreur la MTC dans la catégorie des pseudo-médecines.**

Il est donc légitime de se demander quelle est la logique derrière l'introduction de la MTC au sein des hôpitaux parisiens. Si on en croit l'article de l'AP-HP Magazine, il semblerait qu'il y ait quelques médecins défendant cette pratique et qu'il existe un partenariat de recherche avec une université de Hong-Kong. L'article affirme aussi qu'il existe des résultats d'études sérieuses qui sont encourageants. Pour résumer, le seul élément pertinent qui pourrait appuyer cette décision est la présence de « résultats encourageants », sauf que l'argument tombe vite à plat lorsqu'on se rend compte que l'ensemble des études sérieuses sur le sujet sont largement en la défaveur de la MTC.

La MTC se résume à de la "bobologie à effet placebo" alors que la médecine traite et guérit bien des maladies, incluant des maladies graves. **Mettre la MTC à côté de la médecine scientifique moderne risque de donner aux patients l'illusion qu'il s'agit de deux médecines différentes mais équivalentes.** Cela revient à donner à la MTC un statut thérapeutique qu'elle ne mérite pas. **De la même manière, proposer des formations à la MTC aux praticiens revient à conférer des vertus thérapeutiques à la MTC.** D'ailleurs,

L'Université Paris 13 propose déjà un D.U. en MTC (2). **La multiplication de ce type de cursus ne pourrait qu'entretenir la confusion entre médecine et pseudo-médecine, d'autant plus que les études médicales et paramédicales n'incluent pas de formation à l'esprit critique ou aux dangers des pseudo-médecines. Des recherches sérieuses sur la MTC ont déjà été effectuées et leurs résultats sont unanimes, à savoir qu'elle ne dépasse pas l'effet placebo.** Le NCCAM, organisme américain chargé d'évaluer les médecines alternatives, a englouti plus d'un milliard de dollars depuis sa création en 1992 dans des essais cliniques, dont de nombreux essais sur la MTC. Le bilan de cet investissement est un immense échec puisque aucun résultat positif n'est jamais sorti de cet institut. Il est d'ailleurs aujourd'hui question d'arrêter de subventionner cet organisme (3). Avons-nous vraiment besoin d'un équivalent français de cet échec ?

Enfin, ce genre de décision n'est-elle pas le signe que l'irrationalité peut gagner les milieux scientifiques sans distinction du degré de hiérarchie ou d'éducation ? Si une méthode aussi décriée par la science que la MTC est introduite à l'hôpital, ceci en l'absence de justification rationnelle et/ou thérapeutique, que penser du reste des décisions de politique médicale de l'institution hospitalière ? **Verrons-nous un jour à l'hôpital d'autres thérapies mystiques comme le reiki ou la thérapie par les cristaux ?** Mais est-ce vraiment nécessaire d'intégrer la MTC dans le quotidien hospitalier, mesure qui coûtera du temps aux soignants pour des bénéfices thérapeutiques dérisoires, ceci à une époque où le personnel hospitalier fait défaut ? De proposer des formations à la MTC qui font directement la promotion de pseudo-médecines ? D'initier des programmes de recherche coûteux pour des résultats connus d'avance ?

Olivier Chacornac

(1) www.lewebzine.aphp.fr/spip.p...

(2) www.smbh.univ-paris13.fr/smb...

(3) www.sciencebasedmedicine.org...

Médium condamné pour abus de faiblesse

LE POPULAIRE/ Edition Tulle. 10.03. 2010. **Poursuivi pour abus de faiblesse, un homme de 66 ans a été condamné, hier, à un mois de prison avec sursis et à indemniser sa victime. En 2006, il s'était fait payer 5.000 euros une « prestation » de médium.** Bernard se présente comme ingénieur de formation et « cartésien ». C'est pourtant pour des interventions en tant que médium qu'il s'est fait remettre trois chèques d'une valeur de 5.000 euros par une femme domiciliée dans les environs d'Uzerche. **En février 2006, la victime est dans une situation délicate. Son mari est atteint d'un cancer du poumon, tandis que son fils est hospitalisé.** « Dépressive, elle s'est tournée vers la médecine parallèle », explique le conseil de la plaignante, Me Badefort. Par personne interposée, elle entre en contact avec Bernard. Sur place, il explique « ressentir des choses » et propose de « purifier » la maison familiale. Il fait usage de son pendule en divers endroits de l'habitation, écrit une prière sur un papier qu'il remet à la plaignante, à lire pendant quinze jours. « Ensuite, je lui ai dit qu'elle donnait ce qu'elle voulait, qu'elle n'avait qu'à le mettre dans une enveloppe ». Version contestée par une voisine présente ce jour-là, qui indique dans sa déposition que c'est Bernard qui a sollicité 5.000 €. Les 3 chèques sont encaissés le lendemain. Et son mari est mort 3 semaines plus tard. La plainte est déposée un an après les faits. Pour le parquet, l'abus de faiblesse est caractérisé. « Tous ces rituels ont fait naître dans cette famille des espoirs d'avenir meilleur. Il doit assumer sa responsabilité ». Le prévenu met en avant sa bonne foi. Il tombe des nues. « **J'ai fait ça pour aider.** J'ai l'impression d'être dans un traquenard. **S'il y a une victime, c'est moi** ». Puis il s'emporte, qualifiant le parquet de « malhonnête » et conclut : « La seule justice est la justice divine ». Celle des hommes l'a condamné à un mois de prison avec sursis, à rembourser 5.000 € à la victime et à 500 € d'amende au titre du préjudice moral.

Partage international – Share International.

L'écrivain Raj Patel déifié malgré lui. New York Times, 10 février 2010. L'écrivain Raj Patel se trouve dans une position bien difficile, il est considéré par les membres d'un mouvement qualifié de secte par un rapport parlementaire français en 1995, Share International, comme un dieu vivant. Mais attention, il ne s'agit pas d'une expression imagée, il est réellement identifié comme un dieu. Tout a commencé quand le leader, Benjamin Creme (autrement appelé *le Maître*), a annoncé l'arrivée de Maitreya, le messie dont il avait prophétisé la venue prochaine en 1972. Un messie pour toutes les croyances qui serait appelé le « *World Teacher* » (que l'on pourrait traduire l'enseignant du monde). À ce moment-là, il n'avait pas donné de nom mais avait révélé des indices, Maitreya devait avoir une peau sombre, être né aux environs de 1972 et avoir fait un voyage d'Inde à Londres en 1977. Lorsque Raj Patel est passé dans différents médias pour la promotion de son livre, des éléments de sa vie ont été divulgués. Des éléments qui coïncidaient avec la prophétie de Creme. Quelques recherches sur internet ont fini de convaincre les fidèles de Share International. Lors d'une émission Patel a trébuché sur un mot, ce qui a définitivement mis les fidèles en émoi car Maitreya était censé avoir un léger bégaïement. L'auteur s'est retrouvé submergé de mail lui demandant : « *are you The One* ». La situation commençant à devenir difficile pour l'auteur, il a décidé de retirer l'onglet contact de son site internet et a déclaré publique ne pas être un dieu... Grand mal lui a pris ! Selon la prophétie de Creme, Maitreya était censé ne pas reconnaître être un dieu ou ne pas arriver à le prouver (comme c'est pratique !). Raj Patel est donc pris dans une situation délicate ne pouvant prouver aux fidèles qu'il n'est pas Maitreya. Et se retrouve affublé d'une responsabilité intolérable celle d'être considéré comme un dieu et de voir ses écrits passés au crible par certaines personnes à la recherche d'un message caché.

<http://www.actualitte.com/actualite/16934-ecrivain-raj-patel-dieu-maitreya.htm>

Père Samuel

Le PERE SAMUEL attaque une victime collatérale en diffamation. 09.03.2010, La Voix du Nord. Alain, un père de famille cambrésien, est poursuivi pour « diffamation et injure non publiques », infraction jugée par le tribunal de police de Cambrai... Sur le papier, rien de bien extraordinaire, susceptible de défrayer la chronique. Sauf qu'ici, le plaignant prête le flan à la polémique : il s'agit du Père Samuel, un religieux qui, dans son sillage, laisse en Belgique comme un parfum de scandale. Ce prêtre de 68 ans suscite ainsi la controverse, tantôt peint dans un habit de « gourou » procédurier, tantôt dans celui de « messie-voyant-guérisseur », comme le qualifient nos confrères de la presse belge. En creux de ce procès prévu le 3 février dernier, mais reporté à demain matin, la sulfureuse réputation de cet homme que des dizaines d'adeptes venaient soutenir sur notre site Internet lorsque nous évoquions pour la première fois ce procès, début février. L'« affaire » est issue d'une procédure de divorce entamée par Alain et son épouse, adepte du Père Samuel. Dans le cadre de sa demande, Alain emploie sur sa requête en divorce des termes prompts à jeter l'opprobre sur le prêtre belge. Les mots écrits le sont à usage privé. Mais l'épouse et le religieux Belge décident de porter plainte. **Pour sa défense, ainsi que celle de l'épouse d'Alain, le Père Samuel fait appel à la grande cavalerie : Me Julien Pierre, du barreau de Liège, l'ancien avocat de Marc Dutroux, et Stefan Squillaci, avocat lillois associé de Dupond-Moretti. Des ténors du barreau.** « C'est parce que mon client a mentionné les pratiques du Père Samuel qu'il se retrouve à la barre du tribunal. La peine encourue est une amende. Mais nous nous retrouvons face à des avocats plus que pénalistes ! », expliquait dans notre édition précédente Me Véronique Delplace, l'avocate d'Alain. Laquelle, devrait plaider l'irrecevabilité de la plainte. De son côté, à l'occasion d'une interview donnée en février dernier à un confrère belge, l'avocat Julien Pierre expliquait que « la rupture » entre Alain et son épouse «

était déjà consommée » avant que l'épouse ne devienne adepte des homélies du père. « Elle a demandé de l'aide au Père Samuel et le mari en a profité pour imputer la responsabilité de la rupture à mon client. » Au-delà du gratin du barreau, la presse belge, ainsi qu'un comité de soutien au prêtre, pourraient se déplacer jusqu'à Cambrai. Là, les prosélytes devraient se trouver face à la dizaine de membres du Collectif des victimes du Père Samuel, fondé en début d'année par d'anciens adeptes et... Alain lui-même. Ce collectif, qui regroupe Français et Belges, est abrité dans les locaux de l'Association pour la défense des familles et des individus (ADFI) à Lille. Dans la plainte du Père Samuel, Alain voit « une tentative d'intimidation ».

Le père Samuel débouté à Cambrai

(Belga 18/03/10) Le tribunal de police de Cambrai a estimé que la citation déposée par le Père Samuel contre Alain Douville était nulle, écrit jeudi La Nouvelle Gazette. M. Douville avait déclaré, dans son acte de divorce, que le Père Samuel était à la tête d'une secte, le qualifiant de gourou. Ce dernier avait alors décidé de porter plainte pour diffamation non publique. La décision judiciaire est vue comme une victoire par les deux parties. "Après avoir clamé que le Père Samuel est sectaire, il n'a pas pu le prouver en levant l'exception de vérité, soit en démontrant ce qu'il avançait dans les dix jours. Pour nous, c'est une victoire: cela prouve que le Père Samuel n'est pas un gourou à la tête d'une secte", explique Julien Pierre, l'un des avocats du curé. Selon lui, le Père Samuel ne voulait de toute façon "pas voir ce monsieur condamné". Du côté de M. Douville, son avocate se réjouit de la décision du tribunal cambrésien, qui serait une reconnaissance de sa plaidoirie et aussi une victoire pour son client.

<http://www.7sur7.be/7s7/fr/1502/Belgique/article/detail/1081485/2010/03/18/Le-pere-Samuel-deboute-a-Cambrai.dhtml>

Politique de vie - Cri-Vie

Christian Cotten, Marc Vercoutère déboutés. Grippe H1N1: des anti-vaccins déboutés

AFP / 25 janvier 2010 PARIS - Le tribunal de grande instance de Paris a débouté lundi l'association anti-vaccination Cri-Vie et le parti "Politique de vie" de Christian Cotten, personnalité contestée considérée par certains comme un militant pro sectes, qui voulaient faire cesser la campagne de vaccination contre la grippe H1N1, selon eux "hautement toxique". Marc Vercoutère, un homéopathe président de Cri-Vie, et M. Cotten, qui était candidat aux européennes de 2009 sur la liste antisioniste de Dieudonné, avaient assigné en référé la ministre de la Santé, Roselyne Bachelot. Ils demandaient également au tribunal d'ordonner une expertise sur "les effets réels du Tamiflu", utilisé pour traiter la pandémie.

Lors de l'audience, tant le ministère public que la défense de Mme Bachelot avaient soulevé l'incompétence du tribunal. Une analyse suivie par le juge des référés Emmanuel Binoche, qui a appelé les parties à "mieux se pourvoir".

Scientologie

La Scientologie condamnée mais pas interdite d'activité

Reuters 27/10/2009. PARIS - Le tribunal correctionnel de Paris a condamné les deux principales structures françaises de l'organisation d'origine américaine à une amende totale de 600.000 euros mais lui a permis de poursuivre son activité. La Scientologie, considérée comme une secte dans un rapport officiel français, a été reconnue coupable d'"escroquerie en bande organisée" et quatre de ses responsables français ont été condamnés à des peines de prison avec sursis assorties d'amendes. (Reuters/Gonzalo Fuentes) L'organisation d'origine américaine est toutefois reconnue coupable d'"escroquerie en bande organisée" et

ses méthodes sont considérées dans le jugement comme délictuelles. Des peines de prison avec sursis allant de 18 mois à deux ans assorties d'amendes allant de 5.000 à 30.000 euros ont par ailleurs été prononcées contre quatre responsables français de la Scientologie. Le dossier concerne deux plaignants qui disent avoir été dépouillés en 1998 de 21.000 et 49.500 euros. La Scientologie, considérée comme une secte dans un rapport officiel français, se présente comme une religion et nie toute malversation. Elle devrait faire appel.

Témoins de Jéhovah.

Bio Sandrine Bonnaire/à propos de sa mère T Jéhovah. France SOIR / 23 février 2010 (...) Sandrine Bonnaire est issue d'une famille de onze enfants (dont une sœur autiste, Sabine, à laquelle elle avait consacré un film en 2007). Elle passe son enfance dans une cité HLM de Grigny (Essonne). **Sa mère est témoin de Jéhovah et entraîne ses enfants avec elle. « A dix ans j'ai dit : "Non, ça suffit !" J'avais l'impression que cette religion me privait de ce qu'on aime quand on est gamin. »** En effet, ils ne fêtent ni les anniversaires ni Noël. De son côté, son père est ajusteur, se lève tous les matins à 5 heures et rentre à 19 heures, épuisé, mais avec le dîner à faire car sa mère est absente. « Quand le père est décédé, je suis devenue très vite le pilier financier. » A 18 ans, elle recueille ses deux petits frères. « Prendre la place de ma mère m'a beaucoup perturbée. »

La Cour suprême refuse un appel concernant des Témoins de Jéhovah

(CP) Canadian Press – 28 janvier 2010. CALGARY — Le Cour suprême a refusé jeudi d'entendre la requête en appel de Lawrence Hugues, le père de Bethany, cette adolescente qui s'était battue pour ne pas recevoir de transfusion sanguine en raison de son appartenance aux Témoins de Jéhovah et qui décédée des suites de la leucémie. **Le père reproche aux témoins de Jéhovah d'avoir persuadé sa fille que les transfusions sanguines étaient mauvaises et ne l'aideraient pas.** Les Témoins de Jéhovah croient que les transfusions sanguines sont contraires à la volonté divine. Dans sa décision rendue jeudi, la plus haute cour du pays refuse à M. Hughes le droit de tenter de renverser la décision d'une cour inférieure qui avait rejeté sa poursuite contre la société ainsi que la majorité des allégations à l'encontre de ses avocats. Comme à son habitude, la Cour suprême n'a pas fourni d'explications pour justifier sa décision. **Le cas de Bethany avait fait les manchettes en 2002** après qu'elle ait reçu le diagnostic de la **leucémie myéloïde, une forme agressive du cancer du sang.** Cela avait alimenté le débat public au sujet de l'âge auquel un enfant devrait avoir le droit de prendre des décisions au sujet de sa santé et des traitements médicaux qu'il devra recevoir. **Une cour de l'Alberta avait établi que l'adolescente avait fait l'objet de pression par les Témoins de Jéhovah et qu'elle n'avait pas pu prendre une décision éclairée quant aux traitements qu'elle aurait dû recevoir.** La province avait obtenu la garde temporaire de Bethany, a reçu 38 transfusions de sang contre lesquels elle s'est battue. Elle est décédée après avoir reçu des traitements alternatifs de la Cross Cancer Clinic. M. Hugues a entamé ses procédures judiciaires en 2004 après qu'il eut été nommé l'administrateur de succession de sa fille. Il a affirmé jeudi que même si une personne mourait inutilement, c'était toujours une personne de trop.

<http://www.google.com/hostednews/canadianpress/article/ALeQm5ipL5eoDDpzVSSGPO2qTohg6r4SWw>

Bibliographie utile

Evolution et créationnismes

La Pensée et les Hommes - n° 75 139 PAGES

Éditions Espace de Libertés, 2010, 139 p., 15 €. Depuis Darwin et les conflits avec les Églises, le concept d'évolution représente pour celles-ci un matérialisme scientifique à combattre, car la position de l'être humain dans l'univers y est remise en question. Ceci n'exclut pas l'existence de penseurs chrétiens évolutionnistes qui, par leur formation scientifique, acceptent et défendent l'évolution sans intervention d'un démiurge, même pour l'espèce humaine.

Avec un chapitre intitulé « Mouvements religieux controversés et créationnisme » écrits par 2 membres du CIAOSN* : le Dr Aline GOOSSENS et Sandrine MATHEN

*Centre d'information et d'action contre les organisations sectaires nuisibles, dépendant du Ministère de l'intérieur Belge.

On a tué ma mère ! – Face aux charlatans de la santé

Nathalie De Reuck, Philippe Dutilleul. Éd. Buchet/Chastel. 2010.

Préface Guy Rouquet de Psychothérapie Vigilance. 288 pages - Prix : 21 €

Jacqueline Stark est morte d'un cancer du sein qui n'a pas été soigné parce que des «thérapeutes» l'avaient convaincu qu'il n'en était rien, qu'elle n'en avait «que» les symptômes qui témoignaient de l'existence d'un «conflit» interne dont il fallait trouver l'origine. Pseudo-thérapie familiale, radiesthésie, magie noire, kinésiologie, pendule... Tout était bon, sauf la médecine traditionnelle. Le principal «soignant» opérait à distance, par téléphone, depuis le centre de la France, et se faisait régler par de petites coupures envoyées par la poste... Quand elle comprit, deux mois avant de mourir qu'elle avait été bernée, Jacqueline Stark demanda à sa fille, Nathalie de dévoiler le pot aux roses et de faire rendre gorge aux charlatans, et elle lui a confié toutes ses notes, et surtout tous les enregistrements de ses conversations avec son «gourou»... La journaliste Nathalie De Reuck, fille de Jacqueline et le documentariste de la RTBF Philippe Dutilleul ont mené l'enquête. *On a tué ma mère* retrace l'histoire de Jacqueline Stark et fait la lumière sur les méthodes de ces escrocs de la santé qui se réclament à la fois de l'écologie, de la spiritualité et de la psychologie des profondeurs.

Aliénation et prises de conscience.

Jean-Pierre Coquand, (ex témoin de Jéhovah)

237 pages - Informations : jeanpierre.coquand@gmail.com

Les témoins de Jéhovah, théocratie apocalyptique

Auteure: Dominique Dott - Editions Atlantica – 2010 - 488 pages - 28 €

L'analyse s'appuie sur le vécu de l'auteur, sur les rapports parlementaires et ceux de la Miviludes ainsi que sur le travail de spécialistes de la question. Le processus de l'embrigadement, l'atmosphère qui entoure l'adepte, les mécanismes et paramètres qui concourent à sa conviction et qui le maintiennent dans le mouvement sont finement décrits.

Emprise et manipulation – Peut-on guérir des Sectes ?

Jean Claude Maes – Carrefour des psychothérapies. Editions De Boeck 2010
www.deboeck.com – commande@deboeck.com

A QUOI SERT-IL D'ADHERER AU GEMPPI ?

Etre adhérent, c'est être inscrit dans notre répertoire (confidentiel). Ceci met ainsi les adhérents en position de recevoir des informations les intéressant personnellement et **de bénéficier le cas échéant du suivi d'une affaire pour laquelle ils ont saisi le GEMPPI** et d'être informés sur les activités et programmes d'action du GEMPPI.

Outre les moyens supplémentaires que cela procure, une adhésion sert tout d'abord à donner du poids et de la représentativité à notre association et à ses actions. Si 3000 adhérents nous soutiennent pour nos buts, nos prises de positions et actions, ceci est pris en considération et avec sérieux par les décideurs de tous niveaux bien mieux que si nous ne sommes qu'une poignée. Votre adhésion, même minimale ou symbolique au GEMPPI est donc un moyen efficace de soutenir, pérenniser et faire gagner la cause du GEMPPI.

ADHESIONS

- Bienfaiteur : à partir de 30 €
- Soutien : à partir de 16 €
- Sympathisant : à partir de 3 €.
- Membre actif : 10 € (prendre contact avec nous, possibilité de participer à nos activités)

ABONNEMENT A NOTRE BULLETIN TRIMESTRIEL

« **Découvertes sur les sectes et religions** », le bulletin trimestriel du GEMPPI. Depuis sa création, plus de 80 dossiers ont été publiés. (De 16 à 32 pages selon les numéros) contre un abonnement participatif (frais de port inclus) de 10 € sur support papier ou 3 € par Internet.

Contenu : Revues de presse et dossiers sur les dérives sectaires et thérapeutiques holistiques et les NMR. Informations sur les activités du GEMPPI

Libellez votre chèque à l'ordre de « GEMPPI » en joignant vos coordonnées (Adresse, email, téléphone...)

GEMPPI BP 30095 13192 Marseille Cedex 20.

www.gemppi.org

Tel. 04 91 08 72 22

Courriel : gemppi@wanadoo.fr

Pour que nous puissions continuer à publier notre bulletin trimestriel et donner du poids à nos avis et à nos actions à tous les niveaux, il est essentiel que vous persévériez dans votre engagement à nos côtés. Par avance, nous vous remercions